

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté de la Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 27/03/2025

Numéro : RH.25.00.A0335

OBJET : Tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2025 pour la catégorie A

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-30 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les textes régissant les différents statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du 27 février 2020 du Conseil municipal déterminant le taux de promotion promu/promouvables pour l'avancement de grade,
Considérant que les agents inscrits sur ce tableau d'avancement satisfont aux obligations d'avancement requises au cours de l'année 2025,
Vu l'adoption des dispositions des lignes directrices de gestion par le Comité Technique du 25 janvier 2021,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade pour la catégorie A au titre de l'année 2025 est arrêté ainsi qu'il suit :

Grade d'accès	Nom et prénom de l'agent
Attaché principal	GIRARD Julie
Ingénieur hors classe	JOLY Antony
Bibliothécaire principal	BOUDY Clémence KAMMERLOCHER Bruno MOUGEY Anne
Cadre supérieur de santé	BLANC Florence

Article 2 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site Internet de la Ville de Besançon.

Besançon, le 06/01/2025

Pour la Maire,
Par délégation,
Le Directeur de la Gestion du Personnel,

Laurent GRILLET

